

**DECISION DU MAIRE N°D2024-05**  
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet du marché : ↪ Contrat de fourniture d'électricité inférieur à 36KVA

- Fourniture d'électricité pour les collectivités de plus de 1000 habitants.

Mode de passation :

- Consultation par devis

Nom et adresse des entreprises ayant répondu :

URBAN SOLAR ENERGY – 15 rue des cuirassiers – 69003 LYON  
EKWATEUR – 79 rue de Clichy – 75009 PARIS  
ELMY – 23 BOULEVARD Jules Fabre – 69006 LYON  
ENERCOOP – 16/18 quai de Loire – 75019 PARIS  
EDF – 22/30 Avenue de Wagram – 75008 PARIS

Compétences demandées : Entreprise spécialisée en fourniture d'électricité. Il est demandé que la totalité de l'électricité fournie provienne d'énergies renouvelables/vertes

Entreprise	Prix du kWh	Abonn. 3KVA (3)	Abonn. 18KVA (2)	Abonn. 36KVA (3)	TARIF TURPE	COUT TOTAL HT
EK WATER	0,1559	11,39	24,07	42,54	INCLUS	12492,54
EK WATER RES APOGEE	0,1193	7	18	38	0,0437	13366,71
URBAN SOLAR	0,1595	11,94	26,39	44,33	0,0437	16587,65
ELMY RES APOGEE	0,1035	7	18	38	0,0437	12280,84
ENERCOOP	0,1327	9,5	34	67,8	0,036	14813,64
EDF	0,1158	20	20	20	0,0437	12403,80

Le contrat EDF engage la collectivité pour 3 ans pendant lesquels les tarifs sont bloqués et non révisables. Le coût du kWh est dans la moyenne basse et les coûts d'abonnements plus contenus.  
L'offre EKWATEUR a été écartée car les prix sont variables au cours du contrat.

Après examen des compétences et analyse des offres, et compte-tenu des perspectives en matière d'augmentation du coût de l'énergie et la sécurité des coûts qu'offre la proposition d'EDF

**DECIDE**

- De retenir l'offre de l'entreprise EDF pour un prix du kWh de 0,1158 € HT, à compter du 1er décembre 2024
- Dit que l'énergie fournie dans le contrat est une énergie 100% renouvelable et française et qu'elle provient de centrales photovoltaïques, hydroélectriques ou éolien.
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits en section de fonctionnement du budget 2024 et suivants

Sainte-Consorce, le 23/11/2024  
Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER

